

Votre place est parmi nous !

Adhérer à la SNHF,

- c'est partager nos valeurs, soutenir nos actions,
- être partenaire de nos projets,
- pouvoir solliciter la SNHF pour accompagner vos projets,
- être informé des activités proposées par la SNHF : colloques, conférences et ateliers, bibliothèque,
- faire connaître les événements que vous organisez,
- disposer des ressources numériques de la SNHF : base de données « conférenciers » et base « visites » (en développement),
- disposer des documentations de la SNHF : flyers, brochures, guides... pour vos adhérents et, lors d'événements, pour le grand public,
- contribuer à la diffusion de la culture et du savoir-faire horticole !

Associations, pour une première adhésion, nous vous invitons à joindre au présent bulletin et à votre règlement, les pièces suivantes :

- un courrier d'accompagnement signé du président de l'association,
- une copie des statuts de l'association,
- la liste des membres du bureau de votre association.

Dès réception de votre demande, le comité fédérateur, instance représentative des associations au sein de la SNHF, étudie votre dossier et le soumet au conseil d'administration de la SNHF pour agrément de votre adhésion.

Vous serez informé dans les plus brefs délais de l'agrément de votre demande d'adhésion.

Contact : 01 44 39 78 89 · info@snhf.org

Société Nationale d'Horticulture de France · 84 rue de Grenelle, 75007 Paris.



Société
Nationale
d'Horticulture
de France

Bulletin d'adhésion 2022 • Collège 2

Associations,
établissements d'enseignement

Règlement en CB ➡ Rendez-vous sur le site de la SNHF : www.snhf.org, rubrique devenir adhérent. Vous pouvez procéder à votre adhésion et régler votre cotisation en CB directement en ligne.

Règlement en chèque ou par virement ➡ Merci de nous retourner ce bulletin dûment complété à l'adresse : SNHF, 84 rue de Grenelle, 75007 Paris. En joignant votre chèque à l'ordre de la SNHF ou en faisant un virement bancaire : IBAN : FR76 3006 6100 4100 0109 2030 165 • BIC : CMCIFRPP • SIRET : 784 311 680 000 10

L'adhésion est valable pour l'année civile. À réception de ce bulletin, accompagné de votre règlement, vous recevrez par retour de courrier votre facture, carte d'adhérent (en cas de nouvelle adhésion) et des vignettes pour vos sociétaires attestant de l'adhésion de votre association à la SNHF.

Libellé de l'association :

Nom et prénom de son correspondant pour la SNHF :

Qualité au sein de l'association :

Adresse de l'association ou du correspondant (à préciser) :

Code postal : Ville :

N° d'adhérent SNHF (en cas de renouvellement) :

Nombre d'adhérents (au 31 décembre 2021) :

Merci de cocher votre catégorie dans la grille ci-dessous :

<input type="checkbox"/>	De 1 à 25 membres	50 €
<input type="checkbox"/>	De 26 à 50 membres	75 €
<input type="checkbox"/>	De 51 à 100 membres	100 €
<input type="checkbox"/>	De 101 à 500 membres	1 € x nombre de membres
<input type="checkbox"/>	De 501 à 1000 membres	500 €
<input type="checkbox"/>	1001 membres et plus	750 €
<input type="checkbox"/>	Lycée horticole et CDI (centre de documentation et information)	150 €

Si votre association ou votre établissement est assujéti à l'impôt sur les sociétés, la SNHF étant reconnue d'utilité publique, elle est habilitée à recevoir des dons que vous pourrez ajouter à votre cotisation ou réaliser en dehors de toute adhésion : ces dons génèrent l'édition d'un reçu fiscal. N'hésitez pas à soutenir la SNHF !

Président / Directeur d'établissement

Contact administratif

Nom, prénom :

Nom, prénom :

Téléphone :

Téléphone :

Courriel* :

Courriel* :

* Dans le cadre de votre adhésion, vous allez recevoir nos communications mensuelles par courriel. Vous pourrez vous désinscrire à tout moment. Cependant, si vous ne souhaitez aucune communication de notre part, cocher la case :

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé géré par l'équipe d'administration de la SNHF dans le but de pouvoir communiquer avec vous sur les activités proposées aux adhérents comme au grand public, sur tout événement impliquant la SNHF et toute information horticole d'intérêt pour les adhérents. Elles sont conservées tant que vous restez adhérent de la SNHF et une année civile après l'année de dernière adhésion.

Conformément aux lois « Informatique et Liberté » et « Référentiel Général pour la Protection des Données », vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant : dpo@snhf.org. En cas de différend, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Nom, prénom, date et signature :

Date de création :

.....

Aire géographique :

.....

.....

.....

.....

Activités principales :

.....

.....

.....

.....

.....

Nouvel adhérent, comment avez-vous connu la SNHF ?

salon :

.....

réseaux sociaux, site Internet :

.....

autre :

.....

Vos remarques et suggestions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....